

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 juillet 2010

CP 10/07-07

L'an deux mil dix, le 19 juillet à 11 heures, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Saint-Antonin-Noble-Val sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip,, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset et Astoul ;

Etaient excusés : MM. Moignard, Astruc et Bénech.

**APPEL D'OFFRES POUR "FOURNITURES ET PRESTATIONS
D'ABONNEMENTS ET DE CONSOMMATION DE
TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE
TARN-ET-GARONNE ET SES BUDGETS ANNEXES SITUÉS À
MONTAUBAN ET MIMIZAN (40)"**

L'appel d'offres pour "Fournitures et prestations d'abonnements et de consommation de télécommunications, pour le Conseil Général de Tarn-et-Garonne et ses budgets annexes situés à Montauban et Mimizan (40)", est paru le 21 avril 2010 pour une date limite de remise des plis le 14 mai 2010.

Le bureau des marchés a procédé à l'ouverture des plis et, après l'examen des pièces relatives à la candidature, la commission d'appel d'offres a déclaré l'ensemble des offres recevables.

Les offres ont été analysées en fonction des critères de la valeur technique au regard du mémoire technique (pondération : 60) et du prix des prestations (pondération : 40) ; il s'agit des entreprises :

- FRANCE TELECOM SA - ORANGE - 31506 TOULOUSE France ;
- SFR - 92190 MEUDON France ;
- SAEM E-TERA - 81000 ALBI France.

Le document intitulé Analyse des offres pour "Fournitures et prestations d'abonnements et de consommation de télécommunications, pour le Conseil Général de Tarn-et-Garonne et ses budgets annexes situés à Montauban et Mimizan (40)", a été présenté à la commission d'appel d'offres qui a décidé d'attribuer, en séance du 7 juin 2010, les lots :

1 - Services de téléphonie mobile comprenant l'achat de téléphones, les abonnements et les communications, à FRANCE TELECOM SA - ORANGE – 31506 TOULOUSE France ;

2 - Téléphonie fixe : Abonnements, communications entrantes et acheminement des communications sortantes pour les secteurs géographiques totalement dégroupés, à SFR - 92190 MEUDON France ;

3 - Téléphonie fixe : Abonnements, communications entrantes et acheminement des communications sortantes vers numéros spéciaux, à FRANCE TELECOM SA - ORANGE - 31506 TOULOUSE France ;

4 - Téléphonie fixe : Acheminement des communications téléphoniques sortantes locales, nationales, internationales et fixes vers mobiles, à SFR - 92190 MEUDON France ;

5 - Services de liaisons permanentes, à FRANCE TELECOM SA – ORANGE - 31506 TOULOUSE France ;

6 - Services d'accès Internet, à SAEM E-TERA - 81000 ALBI France ;

7 - Services de type VPN (Réseau privé virtuel), à SAEM E-TERA - 81000 ALBI France.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 7 juin 2010,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département, les marchés de service attribués aux sociétés suivantes :

1 - Services de téléphonie mobile comprenant l'achat de téléphones, les abonnements et les communications, à FRANCE TELECOM SA - ORANGE – 31506 TOULOUSE France ;

2 - Téléphonie fixe : Abonnements, communications entrantes et acheminement des communications sortantes pour les secteurs géographiques totalement dégroupés, à SFR - 92190 MEUDON France ;

3 - Téléphonie fixe : Abonnements, communications entrantes et acheminement des communications sortantes vers numéros spéciaux, à FRANCE TELECOM SA - ORANGE - 31506 TOULOUSE France ;

4 - Téléphonie fixe : Acheminement des communications téléphoniques sortantes locales, nationales, internationales et fixes vers mobiles, à SFR - 92190 MEUDON France ;

5 - Services de liaisons permanentes, à FRANCE TELECOM SA – ORANGE - 31506 TOULOUSE France ;

6 - Services d'accès Internet, à SAEM E-TERA - 81000 ALBI France ;

7 - Services de type VPN (Réseau privé virtuel), à SAEM E-TERA - 81000 ALBI France ;

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département toutes les pièces afférentes et bordereaux supplémentaires de prix.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,